



## Fiche tarifaire

- valable à partir du 01.09.2024 (\*) -

### Paielement unique par enfant à l'admission

|                                                                       |                |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|
| Frais d'inscription (exonération à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant) | 206 € / enfant |
| Cautions Ecole Maternelle                                             | 450 € / enfant |
| Cautions périscolaire                                                 | 100 € / enfant |

L'exonération des frais d'inscription à partir du 3<sup>ème</sup> enfant ne s'applique que quand les trois enfants sont scolarisés en même temps à l'école maternelle.

Les cautions seront retournées après le départ de l'enfant de l'école maternelle et après vérification que tous les paiements ont bien été effectués.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont prélevés mensuellement de septembre à juillet, le mois d'août n'étant pas dû.

### Les tarifs de la TPS (section des tout-petits)

|                     | € / mois | € / an |
|---------------------|----------|--------|
| Frais d'encadrement | 558      | 6.138  |
| Déjeuner            | 70       | 770    |

La section des tout-petits accueille les enfants à partir de 2 ans, de 8h à 17h. Le tarif TPS est un forfait comprenant le déjeuner et la garderie de vacances.

### Les tarifs de la PS à la GS (petite, moyenne et grande section)

|                               | € / mois | € / an |
|-------------------------------|----------|--------|
| Frais d'encadrement 7h50-15h  | 375      | 4.125  |
| Frais de garderie 15h-17h     | 120      | 1.320  |
| Frais de garderie de vacances | 33       | 363    |
| Déjeuner                      | 70       | 770    |

L'accueil à l'école maternelle a lieu en période scolaire de 7h50 à 15h00 du lundi au vendredi. Le temps scolaire est organisé de 7h50 à 15h du lundi au jeudi et de 7h50 à 12h30 le vendredi. Un cours d'éveil musical et une activité sportive sont organisés le vendredi de 12h30 à 15h.

#### Garderie de l'après-midi et garderie de vacances

La garderie de l'après-midi a lieu de 15h00 à 17h00 tous les jours en période scolaire.

La garderie de vacances est proposée 20 jours par an, de 8h à 17h.



### **Cantine**

La possibilité est donnée pour chaque enfant soit de rester à l'école sur le temps de midi et de manger à la cantine, soit d'être cherché par les parents pendant la pause méridienne.

### **Délais de préavis**

Le préavis de résiliation du contrat d'inscription est d'un mois et doit être fait par écrit.

### **Règlement**

Le règlement s'effectue en priorité par SEPA Mandat (prélèvement automatique en début de mois).

Un paiement par virement de la part des familles est autorisé, dans un délai de 10 jours à compter du 1er du mois.

Tout retard de paiement fera l'objet d'un rappel aux familles, qui devront régler les montants dus dans un délai maximum d'une semaine à compter de la constatation. Une exclusion temporaire de l'enfant peut être décidée par la direction de l'école.

*Le comité de gestion*

*Février 2025*

*(\*) Tarifs applicables jusqu'à nouvelle augmentation*